



---

## N° 122 Rapport d'audit de gestion portant sur la **gouvernance de la Fondation René et Kate Block** *rapport publié le 10 novembre 2017*

Les neuf recommandations émises par la Cour ont été acceptées par la FRKB.

Depuis l'audit de la Cour et conformément aux recommandations émises, la FRKB a entamé des réflexions en lien avec son fonctionnement et sa stratégie. Cependant, étant donné la décision récente du Conseil d'État de rattacher désormais la FRKB au département de l'emploi et de la santé, ces réflexions ont été suspendues.

La finalisation de ces travaux et la mise en œuvre des recommandations n° 1 à n° 8 devraient être réalisées pour fin décembre 2018.



No 122 Gouvernance de la Fondation René et Kate Block (audit de gestion)	Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Recommandation / Action	Risque	Resp.	Délai au	Fait	Commentaire
<u>Recommandation n°1 :</u> Clarifier le fonctionnement du conseil et de son bureau.	2 = Modéré	Président	31.12.18 (Initial 30.06.18)		<b>En cours.</b> Délais repoussés suite à la décision du Conseil d'État de rattacher la FRKB au département de l'emploi et de la santé.
<u>Recommandation n°2 :</u> Améliorer le système de suivi de l'activité de la FRKB.	2 = Modéré	Bureau	31.12.18 (Initial 30.06.18)		
<u>Recommandation n°3 :</u> Se conformer aux bonnes pratiques en matière de gouvernance	3 = Significatif	Bureau	31.12.18 (Initial 30.06.18)		
<u>Recommandation n°4 :</u> Se mettre en conformité avec les directives de la CAFI en vigueur en matière de rémunération.	2 = Modéré	Président	31.12.2018 (Initial 30.06.18)		
<u>Recommandation n°5 :</u> Définir et formaliser une stratégie sur la mission et les objectifs de la fondation	3 = Significatif	Conseil de Fondation	31.12.18 (Initial 30.09.18)		
<u>Recommandation n°6 :</u> Mener une analyse de marché afin de définir la stratégie de développement la plus appropriée aux buts de la fondation.	1 = Mineur	Commission logement	31.12.18 (Initial 30.09.18)		
<u>Recommandation n°7 :</u> Mener une analyse du parc existant afin de définir les travaux et les éventuelles adaptations à réaliser en fonction de la stratégie retenue	3 = Significatif	Commission construction	31.12.18 (Initial 30.09.18)		
<u>Recommandation n°8 :</u> Établir un plan d'action afin de mettre en œuvre la stratégie de la FRKB.	2 = Modéré	Conseil de Fondation	31.12.18 (Initial 30.09.18)		
<u>Recommandation n°9 :</u> Mettre à jour les statuts de la fondation en fonction de la stratégie qui aura été établie (catégorie de logement (HBM, HLM), avec ou sans encadrement, bénéficiaires des logements (couples ou personnes seules, actions en faveur des malades genevois, etc.)	1 = Mineur	Conseil de Fondation de la prochaine législature	31.12.20		